

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE MARS 2016 tenue le 7 mars 2016 au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères)

Patrice Tondreau,

Marie Tanguay

Mario Cantin

Alexandre Guay

Éric Guillemette

Absence motivée : Josée Audet

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER
4. COMPTES À PAYER
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 ÉCRITURE COMPTABLE, RENOUVELLEMENT DU PRÊT DU RÈGLEMENTS 261 ET REMBOURSEMENT DE 251 ET 272
 - 5.2 FINANCEMENT PAR BILLETS DU RÈGLEMENT 261
 - 5.3 ÉCRITURE DE RÉGULARISATION, RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT 239
 - 5.4 CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, UNITÉS DE CLIMATISATION
6. URBANISME
 - 6.1 CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE, 41 RUE DU CAPITAINE, LOT 5 165 154 (D16-019)
 - 6.2 CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE 106 BOUL. BLAIS EST ET LOTISSEMENT DE 5 882 420 À 5 882424 (D16-033)
 - 6.3 CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES SEMI-DÉTACHÉES, RUE DU CAPITAINE ET LOTISSEMENT DE 5 856 083 ET 5 856 084 154 (D16-027)
 - 6.4 RÉNOVATION, 636 RUE PRINCIPALE OUEST, LOT 3 476 693 (D16-028)
7. AUTORISATIONS
 - 7.1 VENTE DU LOT RÉSIDUEL 5 838 856
 - 7.2 MORCELLEMENT DE L'ANCIENNE RUE PIERRE-LAVALLÉE
 - 7.3 SOIRÉE DE LA BIÈRE QUÉBÉCOISE, AVANCE DE FONDS
 - 7.4 CÉLÉBRATION DU DÉPART À LA RETAITE DE MME SUZANNE BLAIS
8. AUTRES
 - 8.1 PROGRAMME BIBLIOAIDANTS
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 NOËL DU PARTAGE
 - 9.2 MARCHE DU DR STANLEY VOLLANT
 - 9.3 COMITÉ DES PATRIOTES DE LA CÔTE DU SUD
 - 9.4 SOUPER BÉNÉFICE L'ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ
10. LEVÉE DE LA RÉUNION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER

2016-024

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette

APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2016 soit accepté.

ADOPTÉE

4. COMPTES À PAYER

2016-025

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Fournisseurs	détails		montant
Telus	téléphone		783.49
Hydro-Québec	puits garage municipal	378.86	
	éclairage public	1 743.68	2 122.54
Entreprises F.M. Roy inc.	3 ^e vers. neige	2 564.12	
	3 ^e vers. neige	26 445.01	29 009.13
Transport Adapté Vieux Quai	1 ^{er} versement MTQ		18 125.00

Bureautique Côte-Sud	fournitures de bureau		148.09
Hydro-Québec	étangs	2 213.56	
	station pompage Anse	298.60	
	pompage Principale Ouest	321.55	
	puits Anse	30.78	
	station pompage Peupliers	446.46	
	usine traitement eau	2 050.66	
	éclairage public	1 631.25	6 992.86
Telus	poste incendie	97.77	
	téléphone	783.49	881.26
MRC de Montmagny	collecte sélective janvier		989.66
Coop Rivière-du-Sud	quincaillerie		377.76
Receveur général du Canada	DAS février 2016		1 315.62
Revenu Québec	DAS février 2016		3 313.35
CARRA	février 2016		483.84
Service en placement Peak	février 2016		112.52
Postes Canada	envoi journal février		125.75
Xerox	fournitures de bureau		1 716.77
S.A.A.Q.	immatriculation camions		3 378.43
Cytech Corbin	vérification chauffage loisirs	86.81	
	vérification chauffage piscine	86.81	173.62
Commerçants de la Chaudière	premiers répondants		24.52
Distribution Praxair	location bouteilles		116.07
Propane GRG inc.	poste incendie	391.32	
	garage municipal	587.33	
	location réservoir	57.49	1 036.14
Pagenet	pagettes service incendie		324.98
MDM publicité	service incendie		91.98
Ministre des Finances	bail lots de grève		362.17
Gestech Environnement inc.	exploitation décembre, janvier		9 641.80
Concassés du Cap inc.	février, mars 2016	11 148.72	
	Crédit compensation diesel	1 249.88	9 898.84
Régie l'Islet Montmagny	quote-part 2016		1 530.95
Transport Adapté Vieux-Quai	janvier, février 2016		410.31
Arrêt Stop	essence voirie		99.86
Régie gestion mat. Rés. Maurice	janvier 2016		4 416.55
Gaston St-Pierre et associés inc.	urbaniste		75.31
Garage Gilmyr	inspection SAAQ véhicule incendie		183.96
Groupe Environnex	analyse eaux usées	206.96	
	analyse eau potable	119.57	326.53
Gravure Alain Robitaille	plaque pour oiseau flèche		252.95
Service incendie	février 2016		1 776.05
Carte de crédit	gilets hockey	174.54	
	repas réunion d.g.	23.27	
	frais annuel	60.00	257.81

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant \$

Martin Turgeon

5. RÈGLEMENT – SOUMISSIONS - CONTRATS

5.1 ÉCRITURE COMPTABLE, RENOUELEMENT DU PRÊT DU RÈGLEMENT 261 ET REMBOURSEMENT DE 251 ET 272

Le prêt des règlements 251 (centre des loisirs), 261 (aqueduc route 132) et 272 (parc fluvial) venant à échéance le 15 mars 2016, la Municipalité procédera à une mise de fond de 400 000 \$ pour réduire le montant à refinancer. Ce paiement aura pour effet de rembourser la totalité des parties imputables aux règlements 251 et 272 et réduire le solde à refinancer de 261.

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'emprunt des règlements 251, 261 et 272 dans les registres comptables au 1er janvier 2016 était de 913 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de renouvellement du prêt, un remboursement de 400 000 \$ en capital était prévu et considéré par le règlement no 304 imposant les taxes pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le versement prévu en 2016 est de 95 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 261 sera refinancé pour un montant de 417 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible pour le remboursement de la dette du règlement 261 est de 34 338 \$;

2016-026

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AFFECTER aux résultats de fonctionnement 2016, à même le surplus non affecté, un montant de 365 662 \$.

ADOPTÉE

5.2 FINANCEMENT PAR BILLETS DU RÈGLEMENTS 261

L'ouverture des soumissions pour le financement par billets du règlement 261 pour le remplacement des conduites d'aqueduc du boul. Blais a eu lieu au ministère des Finances du Québec aujourd'hui le 7 mars à 10 h.

Le montant du financement est de 417 700 \$ et le solde de ces billets au montant de 110 300 \$ vient échu le 15 mars 2021.

2016-027

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE : la Municipalité de Berthier-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 417 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 261. Ce billet est émis au prix de **(98,58300)** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

58 200 \$	1.65%	15 mars 2017
59 700 \$	1.85%	15 mars 2018
61 500 \$	2.05%	15 mars 2019
63 100 \$	2.20%	15 mars 2020
175 200 \$	2.35%	15 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite emprunter par billet un montant total de 417 700 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

2016-028

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE : le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
QU'un emprunt par billet au montant de 417 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 261 soit réalisé;
QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
QUE les billets soient datés du 15 mars 2016;
QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	58 200 \$
2018	59 700 \$
2019	61 500 \$
2020	63 100 \$
2021	64 900 \$ (à payer en 2021)
2021	110 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Berthier-sur-Mer émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 261, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

5.3 ÉCRITURE DE RÉGULARISATION, RENOUELEMENT DU RÈGLEMENT 239

Écriture de régularisation comptable. Les montants sont conformes à la résolution 2015-119 autorisant le renouvellement du prêt du règlement 239 pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'emprunt du règlement 239 dans les registres comptables au 1^{er} janvier 2015 était de 968 246\$;

CONSIDÉRANT QUE le versement prévu et versé en 2015 est de 74 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 239 a été refinancé pour un montant de 474 600\$;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires qui ont acquitté le solde de leur part de la dette ont versé 93 940\$, en date du refinancement;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible pour le remboursement de la dette du règlement 239 est de 191 866\$;

2016-029

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AFFECTER aux résultats de fonctionnement 2015 à même le surplus non affecté un montant de 133 840\$.

ADOPTÉE

2016-030

5.4 CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF, UNITÉS DE CLIMATISATION

Proposition de Cytech Corbin pour l'entretien préventif des unités de climatisation du centre des loisirs et du bureau municipal. La proposition prévoit deux visites de vérification, soit en juin et octobre 2016, le coût total du contrat est de 688 \$ avant taxes.

PROPOSÉ PAR : Patrice Tondeau
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
D'OCTROYER le contrat de 688\$ à Cytech Corbin.

ADOPTÉE

6. URBANISME

6.1 CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE, 41 RUE DU CAPITAINE, LOT 5 165 154 (D16-019)

CONSIDÉRANT QUE ce projet, en zone Rb.21, est soumis au règlement no 268 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande D16-019 a été présentée au CCU du 2 mars 2015 pour une résidence unifamiliale deux étages avec un garage annexé;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande à la Municipalité d'accepter le projet de construction tel que soumis avec la condition suivante :

- L'élévation de la partie supérieure de la fondation doit être inférieure à 0,90 mètre par rapport au niveau de la rue en face du bâtiment;

2016-031

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER la délivrance du permis de construction avec la condition recommandée par le CCU.

ADOPTÉE

6.2 CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE 106 BOUL. BLAIS EST ET LOTISSEMENT DE 5 882 420 À 5 882 424 (D16-033)

CONSIDÉRANT QUE ce projet, en zone Rd.3, est soumis au règlement no 268 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement conforme au règlement no 266 a été déposée pour l'opération cadastrale créant les lots 5 856 083 et 5 856 154;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement permet de conformer le lot du 100, boul. Blais Est à la section 6.1 du règlement no 268 concernant la superficie d'un lot partiellement desservi;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction résidentielle a été accepté en dérogation mineure le 8 septembre 2015, résolution 2015-148;

CONSIDÉRANT QUE même si le permis d'installation septique n'a pas encore été délivré, le demandeur s'engage à fournir les documents nécessaires le plus rapidement possible et avant l'occupation du nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande à la Municipalité d'accepter le projet de construction tel que soumis avec les conditions suivantes :

- Chacun des terrains créés par la demande de lotissement soient desservis en eau potable par un branchement individuel conforme aux normes de la Municipalité;
- Les droits de passage pour l'accès au 106, boul. Blais soient inscrits aux actes notariés;
- Le propriétaire doit nous fournir la preuve que le mandat pour l'étude de caractérisation des sols a été donné à une firme accréditée;

2016-032

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER, de façon exceptionnelle, la délivrance du permis de construction sans l'obtention préalable d'un permis d'installation septique. Le demandeur doit respecter les recommandations du CCU et fournir, avant toute occupation du bâtiment, les preuves de conformité de la future installation septique au règlement Q-2, r. 22.

ADOPTÉE

6.3 CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES SEMI-DÉTACHÉES, RUE DU CAPITAINE ET LOTISSEMENT DE 5 856 083 ET 5 856 084 (D16-027)

CONSIDÉRANT QUE ce projet, en zone Rb.21, est soumis au règlement no 268 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement conforme au règlement no 266 a été déposée pour l'opération cadastrale créant les lots 5 856 083 et 5 856 154;

CONSIDÉRANT QUE la demande D16-027 a été présentée au CCU du 2 mars 2015 pour deux résidences unifamiliales semi-détachées identiques aux habitations adjacentes;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande à la Municipalité d'accepter le projet de construction tel que soumis avec la condition suivante :

- L'élévation de la partie supérieure de la fondation par rapport au niveau de la rue en face du bâtiment doit être identique aux habitations adjacentes;

2016-033

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la délivrance du permis de construction avec la condition recommandée par le CCU.

ADOPTÉE

6.4 RÉNOVATION, 636 RUE PRINCIPALE OUEST, LOT 3 476 693 (D16-028)

CONSIDÉRANT QUE ce projet, en zone Rb.5, est soumis au règlement no 268 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter tel que soumis, la demande D16-028 présentée le 2 mars 2015 pour le remplacement d'une porte d'entrée sur un bâtiment d'intérêt patrimonial;

2016-034

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la délivrance d'un certificat de rénovation.

ADOPTÉE

7. AUTORISATIONS

7.1 VENTE DU LOT RÉSIDUEL 5 838 856

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9079-3142 Québec inc. (Top Bedding) doit acquérir à M. Gilles Mercier une lisière de terrain d'environ 13 m de largeur adjacente au terrain de l'usine afin de permettre l'accès, par la nouvelle rue Pierre-Lavallée, aux camions sur ces terrains;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement a été déposée pour l'opération cadastrale créant les lots 5 838 853 et 5 838 856;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale va créer le lot résiduel isolé et inutilisable 5 838 856 correspondant à l'extrémité de l'ancienne rue Pierre-Lavallée;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Le Faubourg Berthier et de l'entente d'échange de terrains signée avec le promoteur Gestion Gaston Mailloux inc., le lot 5 838 856 résiduel perdra son caractère de chemin public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer n'a aucune prétention et ne désire faire valoir aucun privilège concernant le lot résiduel 5 838 856;

2016-035

PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE VENDRE à la compagnie 9079-3142 Québec inc le lot résiduel 5 838 856 pour 1 000\$, soit un peu plus que la valeur, selon le taux en vrac, pour les terrains du même type;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les actes notariés relatifs à la transaction. Tous les frais afférents de notaire, de modification cadastrale et autres sont à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

7.2 MORCELLEMENT DE LOTS DE L'ANCIENNE RUE PIERRE-LAVALLÉE

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle rue Pierre-Lavallée doit passer sous la responsabilité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à céder les terrains de l'ancienne rue Pierre-Lavallée et échange de la nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction demande le morcellement de lots existants;

2016-036

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE NÉGOCIER une entente de droits de passage afin de faciliter le déneigement des rues sans issues du développement du Faubourg;

DE RENOMMER la section résiduels de l'ancienne rue Pierre-Lavallée selon la thématique du secteur et de remplacer la signalisation;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents et actes notariés relatifs à la transaction. Les frais afférents de notaire, de modification cadastrale et autres sont à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

7.3 SOIRÉE DE LA BIÈRE QUÉBÉCOISE, AVANCE DE FONDS

L'évènement aura lieu le 8 avril prochain au centre des loisirs de Berthier-sur-Mer et génère des bénéfices pour la Municipalité. Une publicité suivra dans la prochaine parution du Berthelais.

2016-037

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

La Municipalité autorise une avance de fonds de 3 200 \$ pour la soirée de la bière québécoise 2016.

ADOPTÉE

7.4 CÉLÉBRATION DU DÉPART À LA RETAITE DE MME SUZANNE BLAIS

2016-038

Demande pour le paiement des frais engagés pour la soirée et le cadeau soulignant le départ à la retraite de Mme Suzanne Blais. L'évènement soulignant 36 ans de services au sein la Municipalité a eu lieu le 12 février dernier en compagnie de citoyens, collaborateurs et confrères du monde municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE DÉBOURSER les frais engagés pour la soirée et le cadeau soulignant le départ à la retraite de Mme Suzanne Blais.

8. AUTRES

8.1 PROGRAMME BIBLIOAIDANTS

Nouveau programme offert par la bibliothèque dans le but de fournir des renseignements aux proches aidants sur plus de 15 thèmes reliés à la santé. Une publicité sera faite dans le Berthelais à cet effet, le site web www.biblioaidant.ca donne plus d'information sur le programme.

9. CORRESPONDANCE

9.1 NOËL DU PARTAGE

Lettre de remerciement de la Fabrique de Berthier-sur-Mer pour la subvention de la Municipalité dans le cadre du Noël du partage 2015.

9.2 MARCHÉ DU DR STANLEY VOLLANT

Demande du comité organisateur pour utiliser les terrains et les toilettes du parc fluvial pour y monter un campement pour la nuit du 23 avril 2015. Ce groupe de jeunes des Premières Nations marchera entre la communauté malécite de Cacouna et la communauté huronne-wendat de Wendake.

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à encourager la fierté culturelle, à valoriser la persévérance scolaire et promouvoir de saines habitudes de vie chez les jeunes des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le projet est parrainé par le centre des Premières Nations de l'UQAC et que le comité organisateur s'engage à laisser l'endroit dans les conditions d'arrivée;

2016-039

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
QUE, dépendant des conditions météorologique, des installations sanitaires et un espace soit mis gratuitement à la disposition des pèlerins;

DE MANDATER un membre du Conseil municipal pour accueillir les pèlerins;

DE MANDATER le Directeur général pour assurer la coordination avec l'organisation de l'évènement.

ADOPTÉE

9.3 COMITÉ DES PATRIOTES DE LA CÔTE DU SUD

Invitation au maire pour un souper-récital, le dimanche 22 mai.

9.4 SOUPER BÉNÉFICE L'ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ

Invitation au souper bénéfice le 30 avril à l'Auberge du Faubourg de Saint-Jean-Port-Joli.

2016-040

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Éric Guillemette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
La réunion se termine à (19 h 37)

ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier: